

Vacances au Conseil fédéral : quelle répartition des fauteuils?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1969)

Heft 119

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. Lausanne

Domaine

119 public

Vacances au Conseil fédéral

Quelle répartition des fauteuils ?

Un conseiller fédéral part, un autre arrive, c'est la vie. Mais les journalistes n'ont pas ménagé l'exploisif pour dramatiser l'événement. Bombe au Palais fédéral ! titrait l'un; pétard ! titrait un autre en retard d'une surenchère mouillée. La retraite de M. Schaffner était annoncée : démission Schaffner, puis pour M. Spühler on intervertissait, énergiquement, l'ordre des mots comme si l'on réclamait sa tête sur l'air des lampions : Spühler-démission. Dans le public, l'intérêt y était. Ça moussait !

Mais dans ce bain, que cachait la mousse ? Apparemment rien d'autre qu'un intérêt pour les personnes en cause et des réactions régionales ou cantonales.

L'aspect personnel fait partie du goût moderne de la vedettes. Encore qu'il ne soit pas poussé bien loin. On parle pour succéder à M. Schaffner d'un radical zuricois, M. Honegger. Qui connaît M. Honegger ? Les poullains sont donc surtout régionaux, mais désormais connus au moins dans toute une zone linguistique. La télévision les a fait sortir de leurs quartiers cantonaux.

Des personnes et des régions, voilà ce qu'on découvre, mais où les enjeux politiques ? L'opinion publique n'en voit guère. La clé de répartition restera la même : 2+2+2+1; un socialiste va remplacer un socialiste; un radical, un radical. La balance resterait égale. Est-ce vrai ?

Doubles ou triples vacances

Autrefois, lorsque le droit coutumier qui faisait de Zurich, Berne et Vaud des cantons privilégiés ayant chacun leur représentant au Conseil fédéral, autrefois quand la majorité de l'exécutif était radicale, les successions se faisaient en ligne directe; par exemple un radical vaudois bien chambré succédait à un radical vaudois de même cépage. Aujourd'hui on est entré dans l'ère des rocade; un conseiller fédéral part rarement seul. C'est donc des fragments d'équipe que l'on met en place d'un coup. A nouveaux titulaires, nouvelle tactique ?

Là est la question; est-ce que dans la stabilité de la formule magique un changement politique est envisageable ?

Centre-gauche

Actuellement, nous avons eu souvent l'occasion de le démontrer, la politique du Conseil fédéral est une politique de centre-droite. Les traits dominants en sont les suivants : le parti radical est représenté par des hommes étroitement liés, par leur passé, par leurs sympathies, au monde des grandes affaires et il accapare tout ce qui touche à l'économie; le parti du PAB a délégué, issu de son terroir bernois, un homme foncièrement conformiste. Quant au parti conservateur chrétien-social, c'est un parti chauve-souris. Mais plus souvent souris qu'oiseau. M. von Moos se situe à l'extrême-droite du Conseil fédéral, de toute évidence.

Dès lors, c'est en vain que s'esquisse périodiquement l'espoir d'un tournant politique. Car il faudrait pour en réaliser les conditions que les radicaux soient représentés par un homme qui ne craindrait pas de s'afficher homme de gauche. A supposer qu'il existât, ses chances de passer la rampe d'une élection au Conseil fédéral seraient quasi nulles. Ou il faudrait que le parti conservateur se fit représenter par des hommes de son aile gauche. Il y a de bonnes raisons, au vu de son implantation sur l'ensemble de la Confédération, pour douter d'une telle mutation.

Confusément, à travers les rocade successives, on voit se profiler une formule centre-gauche; au stade actuel, elle continuera à se profiler dans le brouillard.

Mouvement

Cette stabilité ne signifie pas que le Conseil fédéral est condamné à l'immobilisme. Un changement de style, à défaut de changement de politique, est possible. Pour les raisons suivantes : l'exécutif, talonné par les problèmes qu'il doit résoudre, pourrait être un peu en avance sur sa majorité conservatrice; le programme qu'il prépare au début de chaque législature devrait être au moins l'occasion de définir ses projets; le parti conservateur enfin pourrait être, dans un proche avenir, représenté par des magistrats de meilleur format.

Ce sera donc au gré des hommes plus ou moins dynamiques agissant sur un fond parlementaire conservateur. Reste un point essentiel, toutefois.

La répartition des départements

Dans l'histoire politique suisse contemporaine, deux dates. La première, la mise en place de la formule 2+2+2+1; elle fut imposée aux radicaux par les conservateurs et les socialistes. Mais ce n'était pas l'amorce d'une politique centre-gauche (même si, lors de l'affaire des Mirages, le tandem Furgler-Graber en trouvait certains accents); les conservateurs se mettaient simplement en situation d'être le parti-charnière.

La deuxième date fut le coup d'Etat interne réussi par les radicaux imposant M. Celio à la tête du Département des finances, et transportant l'énergie de M. Bonvin au Département des transports et de l'énergie. L'événement fut paradoxal, car les conservateurs furent battus avec l'accord tacite ou passif des deux socialistes, ou alors ils s'inclinèrent de leur plein gré. Quoi qu'il en soit ces derniers transferts déployaient aujourd'hui tous leurs effets dans la politique économique et fiscale que mène le Conseil fédéral.

Mais cette répartition fut en quelque sorte accidentelle; sera-t-elle réparée ? A nos yeux, c'est la principale question que pose l'actuel renouvellement du Conseil fédéral.

Les fauteuils

Pierre Graber ira à Berne, les observateurs sont unanimes. Mais dans quel fauteuil ? Le monopole radical sur l'Economie et la Finance sera-t-il à cette occasion remis en cause ?

Parmi les nécessaires réformes de l'Etat fédéral, celle des finances fédérales est la plus difficile et la plus urgente. Nous doutons que M. Celio réussisse sa mini-réforme, dont nous parlerons dans l'article d'un prochain numéro. Grâce à sa large expérience des finances communales et cantonales, Pierre Graber pourrait en revanche l'entreprendre dans un esprit nouveau, car le problème n'est pas celui des ressources de la Confédération, mais de toutes les collectivités publiques; le problème est encore celui de la mise en échec de la sous-enchère fiscale, qui profite aux gros revenus que l'on sait.

Aux affaires étrangères il y aura aussi du travail à entreprendre; mais les grandes options, neutralité et diplomatie avant tout économique, ne laissent qu'une faible marge de manœuvre dans laquelle s'inscrit notamment la coopération technique et une collaboration discrètement plus active avec les institutions internationales et européennes.

La répartition des maroquins sera donc révélatrice du degré de réformisme qu'on peut attendre de la nouvelle équipe; on saura si le dynamisme des hommes nouveaux pourra s'exercer uniquement dans la discussion collégiale ou si elle sera en mesure de diriger les travaux d'une grande réforme.

Bi-mensuel romand
N° 119 23 octobre 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Jean-Pierre Bossy
Jean-Claude Favez
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Christian Ogay
Jacques Morier-Genoud
J.-F. Thonney

Le N° 120 sortira de presse le jeudi 6 novembre 1969